

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores tenue à l'Hôtel Baker sis au 178, rue de la Reine, Gaspé (Québec), le lundi 24 octobre 2022 à compter de 16 h 45. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président  
K. Dickson, vice-président  
M. E. Beaulieu, membre  
G. Hayes, membre  
R. Mundle, membre  
M. Syvret-Caplin  
K. Ward  
D. Bourgouin

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie, membre

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Hugh Wood  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services  
d'éducation aux adultes et de formation  
professionnelle  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRE : D. Simoneau, directrice des ressources humaines

W. Gifford, président, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

**1. CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

E22-10-769

Il est proposé par K. Mackenzie que l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

**3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Lecture du procès-verbal de la séance du 22 août 2022**

E22-10-770

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 22 août 2022 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par M. E. Beaulieu que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

**3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2022**

E22-10-771

Il est proposé par K. Mackenzie que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 22 août 2022 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Sans objet.

5. **PROJET DE LOI 40**

Le président dispense aux membres de l'information au sujet du projet de loi 40.

6. **DIVERS**

Sans objet.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 50**

E22-10-772

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. E. Beaulieu que la séance soit levée.

ADOPTÉ

---

Secrétaire général

---

Président